

22 mars 2006

N° 06 – 2006

Pour toute information complémentaire, appeler :

Godefroy de Colombe +33 (0)1 46 98 73 50

Directeur des Affaires Publiques

Jim Root +33 (0)1 46 98 72 32

Directeur des Relations Investisseurs

SCOR poursuit la mise en œuvre du dispositif de part variable du salaire grâce au jugement de la Cour d'appel de Versailles

SCOR a décidé en juillet 2005 la mise en œuvre pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe d'une part variable de rémunération, fondée sur la performance, en complément du salaire de base. Ce dispositif a été accepté par avenant à leur contrat de travail par 96% des collaborateurs de SCOR Paris et par l'ensemble des collaborateurs de SCOR à l'étranger.

Les organisations syndicales CFDT et CFE-CGC ont introduit une action en référé contre la mise en place de ce dispositif. Le 20 septembre 2005, une ordonnance de référé a suspendu le dispositif pour le personnel de SCOR Paris. SCOR a immédiatement fait appel de cette décision.

La Cour d'Appel de Versailles a infirmé ce jour le jugement de référé du 20 septembre 2005. Dès lors, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif peut continuer à s'appliquer.

Ce jugement permet maintenant de verser aux 86 collaborateurs de SCOR Paris la part variable qu'ils auraient dû percevoir en septembre 2005.

Grâce au jugement rendu ce jour, l'ensemble des collaborateurs de SCOR pourront bénéficier en 2006 de ce dispositif de part variable.

22 mars 2006

N° 06 – 2006

Calendrier de communication 2006

Renouvellements 2006 Asie	13 avril 2006
Assemblée Générale et résultats du 1 ^{er} trimestre 2006	16 mai 2006
Résultats du 1 ^{er} semestre 2006	30 août 2006
Résultats au 3 ^{ème} trimestre 2006	8 novembre 2006

Certains énoncés contenus dans ce communiqué ont un caractère prévisionnel. Ces énoncés font part des attentes actuelles concernant des événements futurs, celles-ci reposant sur certaines hypothèses, et impliquent toutes les déclarations qui ne sont pas liées directement à un fait historique ou actuel. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toute autre expression de ce genre ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Ces énoncés prévisionnels impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles d'entraîner une divergence matérielle entre les résultats, la performance, les réalisations ou les prévisions exprimés explicitement ou implicitement dans de tels énoncés et les résultats, la performance, les réalisations ou les prévisions réels de SCOR. De tels facteurs incluent notamment : l'impact de futurs investissements, acquisitions ou cessions, et tous retards, coûts inattendus ou autres problèmes rencontrés dans le cadre de toute transaction de ce type ; la cyclicité du secteur de la réassurance ; des changements au niveau des conditions économiques, en particulier sur nos marchés-clés ; des incertitudes inhérentes à l'estimation des réserves ; la performance des marchés financiers ; des changements escomptés au niveau des résultats de nos investissements consécutifs à la modification de notre portefeuille d'investissements ou à la modification de notre politique d'investissement ; la fréquence, la gravité et l'évolution d'événements dommageables assurés ; des actes terroristes ou des actes de guerre ; la mortalité et la morbidité ; le renouvellement de polices et le taux de chute ; des changements au niveau des politiques ou des pratiques des agences de notation ; l'abaissement ou la perte d'une ou de plusieurs des notes de solidité financière ou de solvabilité d'une ou de plusieurs de nos filiales ; des changements des niveaux de taux d'intérêt ; des risques politiques dans les pays dans lesquels nous opérons ou dans lesquels nous assurons des risques ; des événements extraordinaires affectant nos clients, tels que les faillites et liquidations ; des risques liés à la mise en œuvre de nos stratégies commerciales ; des changements des taux de change ; des changements législatifs et réglementaires, y compris des changements de principes comptables et des prescriptions fiscales ; et un changement au niveau de la concurrence.

Cette liste n'est pas exhaustive. Des précisions sur ces facteurs de risques et d'incertitude sont données dans le rapport annuel de la société. Nous opérons dans un environnement en constante mutation et devons faire face à l'émergence continue de nouveaux risques. Par mesure de sécurité, les lecteurs sont priés de ne pas placer une confiance aveugle dans les énoncés prévisionnels. Nous ne sommes aucunement obligés de réviser ou de mettre à jour publiquement les énoncés prévisionnels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou dans d'autres circonstances.